

Département
BAS-RHIN
Canton
LINGOLSHEIM
Commune
HOLTZHEIM



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 067-216702126-20260410-ARRETE0572026-AU

N° 057/2026

ARRETE DU MAIRE
portant délégation de signature à Dominique LAUMIN
Médiathèque Marceau

Monsieur le Maire de la Commune de Holtzheim

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-30 ;
- VU** la nécessité de faciliter la gestion administrative relevant des affaires courantes de la Médiathèque Marceau ;

ARRETE

- Article 1^{er}** Le Maire délègue à Mme Dominique LAUMIN, en qualité de Responsable de la Médiathèque Marceau, la compétence pour signer tout document relevant de la gestion des affaires courantes.
- Article 2** La présente délégation prend effet à compter du 14 avril 2026 et est valable jusqu'à révocation expresse.
- Ces délégations sont accordées sous ma surveillance et ma responsabilité. Elles subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.
- La signature sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».
- Article 3** Monsieur le Maire et la Directrice des Services, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application de l'arrêté, qui a été notifié à l'agent concerné et publié.
- Article 4** Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
- Article 5** Le présent arrêté sera affiché à la mairie et communiqué à l'agent délégué.
- Article 6** Ampliation de l'arrêté sera transmise à
- Préfecture du Bas-Rhin, contrôle de légalité
 - Monsieur le responsable du SGC et trésorier de la commune
 - Mme Dominique LAUMIN

Date et signature de l'intéressée :

14/04/2026
Asup



Holtzheim, le 10 avril 2026
Le Maire
Vincent SCHALCK